

République française
 Département SOMME
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois
 République française
 Département SOMME
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 17 mai 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td colspan="2">UNANIMITÉ</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	29	Qui ont pris part au vote	36	UNANIMITÉ		<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VILLAIN puis de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 9 mai 2019.</p>
Conseillers en exercice	52								
Présents	29								
Qui ont pris part au vote	36								
UNANIMITÉ									
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 23/05/2019</p> <p>Et publication le : 24/05/2019</p>	<p>Présents : M. A. GEST, Mme B.FOURE, M.M. B. MERCUZOT, P. FRADCOURT, P. SAVREUX, P.DESSEAUX, J.C. RENAUX, E. CANDELA, Mme C. FINET, M.M. J. DEBART, D. de WITASSE-THÉZY, Mme F. BRIAULT, M.M. L. SOMON, F. PETIT, F. DURIEUX, C. DEFLESSELLE, Mmes M.H. MARCEL, M.C. MAILLART, M.M. M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, M. LETESSE, Mme A.M. LEMAIRE, M.M. P. FRANCOIS, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSÉS, J. BLEYAERT, J.J STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, P. DELNEF, Mme B. THIEBAUT.</p> <p>Excusés, absents : M. P. RIFFLART, Mmes S. HAMADI, F. RODINGER, C. BOHAIN, M.M. O. JARDE, J.C. LORIC, E. CANDELA, P. BOULANGER, J. LEFEUVRE, H. GERARD, J.P. DESTOMBES, Mmes I. CARPENTIER, I. DE WAZIERS.</p>								

	<p><u>Pouvoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- J.F. CLAISSE à A. GEST- J. HERNANDEZ à P. SAVREUX- A. PINON à D.de WITASSE THEZY- J.M. MAGNIER à L. SOMON- Y. AMARA à M.H. MARCEL- R. LOGNON à M. VILLAIN- X. LENGLET à A. DESFOSSÉS- J.L. GREVIN à A. BABAUT
<p>14h54 : Arrivée A. GEST [POINT N°9] 15h15 : Arrivée F. BEAUVARLET [POINT N°14] 15h28 : Arrivée P. DESSEAUX [POINT N°18]</p> <p>Séance suspendue de 14h45 à 14h49 pour l'intervention de Madame Françoise LACROIX - Cheffe de Service Comptable des Finances Publiques Trésorerie Grand Amiens Amendes.</p> <p>Le POINT N°3 a été vu après le POINT N°13.</p> <p>Le POINT N°5 a été vu après le POINT N°18.</p> <p>Le POINT N°8 a été vu avant le POINT N°6.</p>	
<p>Début de la séance : 14h39 Fin de la séance : 15h43</p>	
<p>Le compte-rendu analytique de la séance du 17 mai 2019 sera affiché le 24 mai 2019.</p>	
<p>Séance présidée par : M. Michel VILLAIN, Vice-Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (14h39) puis par M. A.GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (14h54).</p>	

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 17 mai 2019

DÉLIBÉRATION 2019/22

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 aux membres du comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois avant la présente séance,

C'est pourquoi,

Le Conseil Syndical du pôle métropolitain

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2019 est adopté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-président,
Michel VILLAIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.